

# La relation comptabilité-défaillance : essai d'analyse via un échantillon d'entreprises en état de cessation des paiements

Abdelhadi MANIANI, Management des risques (FSJES- Ain Chock)

## Abstract :

The aim of this paper is to contribute to a better understanding of the relationship accounting-failure in the Moroccan context, by basing itself, on one hand, on the review of the literature on ailing firms, and on the other hand, on analysis of the results of a survey with a sample of companies in insolvency. It emerges from obtained results that more than 25 % of failed businesses have a flawed accounting system. Moreover, almost all individual entrepreneurs in difficulty have no accounting even if the size of their company requires having a minimum of information. In these conditions, the ailing company cannot make good decisions, or a successful recovery.

## Key words :

Accounting, failure, firms in difficulty, cessation of payments

## Résumé :

L'objectif de cet article est de contribuer à une meilleure compréhension de la relation comptabilité-défaillance dans le contexte marocain, en se fondant, d'une part, sur l'examen de la littérature sur les entreprises en difficulté, et d'autre part, sur l'analyse des résultats d'une enquête auprès d'un échantillon d'entreprises en cessation de paiement. Il ressort des résultats obtenus que plus de 25 % des entreprises défaillantes disposent d'un système comptable déficient. Par ailleurs, la quasi-totalité des entrepreneurs individuels en difficulté ne disposent d'aucune comptabilité même si la dimension de leur entreprise nécessite de disposer d'un minimum d'informations. Dans ces conditions, l'entreprise en difficulté ne peut prendre de bonnes décisions ou encore réussir son redressement.

## Mots clés :

Comptabilité, défaillance, entreprises en difficulté, cessation des paiements

## LA RELATION COMPTABILITE-DEFAILLANCE : ESSAI D'ANALYSE VIA UN ECHANTILLON D'ENTREPRISES EN ETAT DE CESSATION DES PAIEMENTS

### Introduction

L'information est nécessaire à la survie de tout organisme, qu'il soit humain ou institutionnel. Elle est au cœur de tout fonctionnement d'organisation puisque, conformément à son origine étymologique, elle produit de la forme, donc de l'ordre, et qu'elle est nécessaire à la connaissance de l'entreprise et des hommes qui la composent ainsi qu'à la survie de l'organisation (Boyer et Equilbey, 2003). S'agissant de l'information comptable en particulier, elle a pour objet principal de permettre un fonctionnement efficient de l'entreprise, des marchés et une allocation optimale des ressources (Haller, Raffournier et Walton, 1997).

Dans un contexte de défaillance, l'information comptable doit permettre de détecter les difficultés et de repérer les zones de vulnérabilité au sein de l'entreprise. Selon plusieurs auteurs (Keasy et Mc Guinness, 1990 ; Yang et al., 1999 ; Refait, 2004; Lin, 2009 et Ben Jabeur, 2011), l'examen des données comptables dans le temps, permet d'apprécier l'évolution de l'activité et des performances de l'entreprise ; il suffit pour cela de comparer les ratios de l'exercice qui s'achève avec ceux des exercices précédents. Ces ratios sont considérés comme des indicateurs synthétiques de la rentabilité de l'entreprise, sa solvabilité, sa liquidité, son niveau d'endettement et sa structure financière face au risque de défaillance (Ben Jabeur, 2011). Pour Fimayer (2011), l'analyse financière, basée sur les documents comptables, nous permet de compléter notre analyse du « pourquoi » du défaut de paiement et d'identifier son « comment ».

L'objectif de cet article est de contribuer à une meilleure compréhension de la relation comptabilité-défaillance dans le contexte marocain, en se fondant, d'une part, sur l'examen de la littérature sur les entreprises en difficulté, et d'autre part, sur l'analyse des résultats d'une enquête auprès d'un échantillon d'entreprises défaillantes. Pour ce faire, il sera réparti en deux parties. La première partie est consacrée à l'analyse de la relation comptabilité-défaillance dans la littérature. La deuxième partie, quant à elle, met le point sur l'état du système comptable des entreprises en cessation de paiement à la lumière des résultats de l'enquête en question.

### 1. La relation comptabilité-défaillance : revue de littérature

En examinant la littérature consacrée à la relation comptabilité-défaillance, on constate que l'un des champs de recherche privilégié par les chercheurs est celui des modèles de prédiction de la défaillance. Certains chercheurs estiment que l'analyse de l'évolution des ratios financiers permet d'anticiper la cessation de paiement et de mettre en place des techniques de prévision du risque individuel de défaillance (Beaver, 1966 ; Altman, 1968 ; Bardos,

1998 ; Shirata, 1998 ...). D'autres chercheurs (Lelogeais , 2003 ; Grunert, Norden et Weber, 2005 ; Crutzen et Van Caillie, 2007) démontrent empiriquement que l'agrégation de facteurs financiers et non financiers permet d'estimer plus pertinemment le risque de cessation des paiements.

Le rôle de la comptabilité dans la survenance de la défaillance constitue également un thème qui suscite beaucoup l'intérêt des chercheurs. En général, les études empiriques effectuées en la matière concluent que le faible niveau de performance de la comptabilité, est susceptible de contribuer aux difficultés de l'entreprise. Certains constatent que le système comptable des entreprises défaillantes est généralement insuffisant (Maeder, 1997). D'autres considèrent qu'il y a un lien entre défaillance du système interne et défaillance de l'entreprise. Blazy et Combier (1997) affirment à cet égard que les problèmes d'information et de management contribuent aux difficultés pour 27,3 % des entreprises défaillantes. Ces problèmes concernent soit un système comptable déficient (taux d'apparition de 13 %), soit un manque de compétence de l'équipe dirigeante (9,6 % des cas). Ooghe et Waeyert (2004), quant à eux, considèrent qu'il existe un lien étroit entre défaillance de l'entreprise et sa politique comptable et financière : système comptable insuffisant ou manipulé, une structure financière inadéquate ou encore une gestion financière défaillante, notamment au regard des calculs et de contrôle des coûts de revient, des prévisions et des budgets.

Un autre thème s'attache au rôle de la comptabilité dans la gestion du processus de défaillance ; il est généralement constaté que bon nombre de dirigeants d'entreprises n'hésitent pas à dissimuler aux tiers toute la gravité de la situation (Koeing, 1985). Ces manipulations supposent bien entendu quelques entorses à l'orthodoxie comptable, une rédaction optimiste des communications et des rapports présentés aux actionnaires par les dirigeants, et enfin une certaine désinvolture des commissaires aux comptes dans l'application du principe de continuité d'exploitation. La manipulation de comptes dans un contexte de crise vise essentiellement l'augmentation du résultat afin de donner l'apparence d'une entreprise en bonne santé (Blazy, Charlety et Combier, 1993).

Il ressort de ces développements que la mise en place d'un système comptable fiable au sein de toute entreprise est une nécessité pour appréhender avec efficacité les difficultés présentes ou potentielles qui risquent de remettre en cause sa survie. Toutefois, la détection des difficultés n'est pas toujours évidente même en présence d'une information comptable de qualité. Ceci en raison du caractère discutable de la plupart des outils et concepts de l'analyse financière, surtout dans un contexte de crise. C'est pourquoi une analyse plus approfondie (notamment qualitative) et des contrôles externes sont nécessaires.

## **2. L'état du système comptable des entreprises en cessation de paiement**

L'objectif de cette partie est de mettre en lumière l'état du système comptable des entreprises en cessation de paiement. Sa rédaction s'appuie sur les résultats d'une enquête réalisée par nos soins auprès d'un échantillon d'entreprises en cessation de paiement.

Nous présenterons dans un premier temps la démarche méthodologique et les objectifs de l'enquête. Les principaux résultats obtenus seront abordés dans un deuxième temps.

### **2.1. Démarche méthodologique et objectifs de l'enquête**

L'enquête a été réalisée auprès d'un échantillon de 89 entreprises défailtantes des régions de Meknès, Casablanca et Marrakech. Les entreprises ont été choisies de telle sorte à avoir un échantillon représentatif couvrant la plupart des secteurs de l'économie marocaine. Les informations nécessaires à l'analyse proviennent des dossiers des procédures collectives traités par les trois tribunaux de commerce concernés. Ces dossiers ont été dépouillés à l'aide d'une grille d'analyse conçue sur la base des résultats de nombreuses enquêtes similaires effectuées en France, mais compte tenu des spécificités de l'entreprise marocaine. En ce qui concerne le traitement des résultats l'enquête, il a été fait à l'aide du logiciel Sphinx.

Les principaux objectifs de l'enquête sont les suivants :

- connaître le sort des entreprises qui demandent l'ouverture d'une procédure de traitement de la défaillance auprès des différents tribunaux de commerce ;
- identifier les caractéristiques des entreprises défailtantes au Maroc et les causes profondes de leur défaillance ;
- mettre en lumière les caractéristiques du système comptable de ces entreprises.

C'est cette dernière question qui nous intéresse dans cet article.

### **2.2. Présentation et description des résultats**

Il est utile de rappeler que sont considérées défailtantes les entreprises qui ont déposé leur bilan auprès du tribunal de commerce, c'est-à-dire qui sont en état de cessation des paiements. Dans 36.2 % des cas, la cessation des

paiements est suivie d'une liquidation judiciaire immédiate, le tribunal estimant que l'entreprise ne pourra en aucun cas retrouver une situation économique et financière viable, et l'entreprise cesse son activité et disparaît. Mais dans 63.8 % des cas, le tribunal estime que la situation de l'entreprise n'est pas irrémédiablement compromise et opte pour le redressement judiciaire.

Au total, on estime que 78.45 % des entreprises qui demandent l'ouverture d'une procédure de traitement des difficultés sont finalement liquidées. La proportion des entités sauvées n'est donc que de 21.55 % (soit 20.92 % pour les continuations et 0.63 % pour les cessions). Par conséquent, le souhait du législateur d'assurer le sauvetage et le redressement de l'entreprise est en pratique rarement réalisé.

S'agissant de la comptabilité de l'entreprise défailante, notre enquête a révélé que plus de 25 % des entreprises défailtantes disposent d'un système comptable déficient. En effet, l'examen des dossiers des entreprises en difficulté montre que l'information comptable et financière figurant dans le rapport du syndic ne coïncide presque jamais avec celle figurant dans les comptes de l'entreprise. Cela veut dire que la comptabilité de l'entreprise défailtante ne reflète pas sa situation réelle et ne peut par conséquent être utilisée en matière de prévention des difficultés. Pire encore, la quasi-totalité des entrepreneurs individuels (qui représentent 20.2 % de l'échantillon) ne disposent d'aucune comptabilité même si la dimension de leur entreprise nécessite de disposer d'un minimum d'informations. On imagine mal alors comment, en l'absence d'un système comptable performant, une entreprise peut-elle prendre de bonnes décisions ou encore réussir son redressement. C'est peut-être l'une des raisons qui expliquent l'abondance des jugements de liquidation et la résolution de plans très nombreux de redressement.

Quant aux facteurs pouvant expliquer la déficience du système comptable, il existerait au moins trois éléments :

- plusieurs dirigeants ne voient aucune utilité dans des informations du type : marge brute, valeur ajoutée, excédent brut d'exploitation, etc ;
- d'autres pensent n'avoir besoin de comptabilité détaillée que lorsque l'entreprise atteint une certaine dimension ;
- d'autres, enfin, ne trouvent pas nécessaire le recours aux services d'un cabinet de comptabilité pour tenir leurs comptes.

La déficience du système comptable implique souvent une mauvaise gestion financière de l'entreprise et une dégradation de sa structure financière. Cette dégradation peut résulter de trois facteurs :

- l'inexistence d'un système de contrôle financier : caractéristique majeure des entreprises défaillantes, l'inexistence d'un système de contrôle financier se traduit le plus souvent par l'absence de gestion budgétaire et plus particulièrement une non prévision des cash-flows, la négligence d'une analyse régulière des états de synthèse, et la méconnaissance des prix de revient et des coûts d'exploitation.
- système d'information financier inexistant ou rudimentaire : l'inexistence ou le caractère rudimentaire du système d'information financier empêchent les dirigeants de connaître la situation financière de leur entreprise et de prendre les décisions convenables.
- politique de crédit laxiste : la gestion trop laxiste des comptes clients constitue une source de difficultés pour 15.7 % des entreprises (allongement des délais de remboursement et défaut de paiement des clients).

Généralement, ce laxisme provient soit d'une faible connaissance des clients, soit d'une tendance à croire que c'est en vendant à crédit qu'il est possible d'augmenter sa part de marché.

## **Conclusion**

Il ressort de cette recherche que le système comptable des entreprises défaillantes est généralement déficient et qu'il y a un lien étroit entre défaillance du système comptable et défaillance de l'entreprise. L'enquête a en effet révélé que plus de 25 % des entreprises en cessation de paiement disposent d'un système comptable défaillant. Par ailleurs, la quasi-totalité des entrepreneurs individuels en difficulté ne disposent d'aucune comptabilité même si la dimension de leur entreprise nécessite de disposer d'un minimum d'informations. Dans ces conditions, l'entreprise en difficulté ne peut prendre de bonnes décisions ou encore réussir son redressement. On notera enfin que la comptabilité joue un rôle prépondérant dans le processus préventif actuel (livre V du code commerce), mais force est de constater que le législateur marocain a « omis » d'organiser la prévention par l'information prévisionnelle. Celle-ci permet en effet de mieux cerner la trésorerie et le risque de cessation des paiements.

## Références

Bachlouch S. (2012), La prévention et le règlement amiable des difficultés des entreprises en droit comparé franco-marocain, Thèse de doctorat, Université Paris-Est Créteil.

Bardos M. (1998), Detecting the risk of company failure at the Banque of France, *Journal of Banking and Finance*, 22, 1405-1419.

Ben Jabeur S. (2011), Statut de la faillite en théorie financière : approches théoriques et validations empiriques dans le contexte français, Thèse de doctorat, Université du Sud Toulon-Var.

Benfadhel A. (1998), PME en difficultés : symptômes et causes profondes, *Revue Tunisienne d'Economie et de Gestion*, 17, (XIII), 149-159.

Blazy R. (2000), La faillite : éléments d'analyse économique, *Economica*.

Blazy R., Charlety P. et Combier J. (1993), Les défaillances d'entreprises : des difficultés visibles plusieurs années à l'avance, *Economie et Statistique*, 268, 101-111.

Blazy R., Combier J. (1997), La défaillance d'entreprise : causes économiques, traitement judiciaire et impact financier, *INSEE Méthodes*, n° 72-73.

Crutzen N. et Van Caillie D. (2009), Vers une taxonomie des profils d'entrée dans un processus de défaillance : un focus sur les micro- et petites entreprises en difficulté, *Revue internationale PME*, 1, (22), 101-128.

Feki R., Khoufi W. (2008), Prédiction de la défaillance : détermination et analyse des caractéristiques des entreprises défaillantes à l'aide des cartes auto organisatrices de Kohonen (cas des PMI tunisiennes), *La revue Comptable et Financière*, 1, 99-112.

Fimayer A. (2011), La détresse financière des entreprises : trajectoire financière du déclin et traitement judiciaire du défaut, Thèse de doctorat, Université de Strasbourg.

Khelil N., Smida A. (2010), Repenser l'échec entrepreneurial des petites entreprises émergentes : proposition d'une typologie s'appuyant sur une approche intégrative, *Revue internationale P.M.E.*, 2, (23), 65-106.



MANIANI A. 2014, La relation comptabilité-défaillance : essai d'analyse via un échantillon d'entreprises en état de cessation des paiements, *Revue Internationale de Management et de Stratégie*, (9 :1) [www.revue-rms.fr](http://www.revue-rms.fr), VA Press

Koeing G. (1985), Entreprises en difficultés : des symptômes aux remèdes, *Revue Française de Gestion*, 50, janvier-février, 84-92.

Lelogeais L. (2003), Un score sur variables qualitatives pour la détection précoce des défaillances d'entreprises, *Bulletin de la Banque de France*, 114, 29-46.

Maeder R. (1997), Structure et évaluation du passif des entreprises défailtantes de la région parisienne, *Cahier de recherche HEC*, 607, Paris.

Refait C. (2004), La prévision de la faillite fondée sur l'analyse financière de l'entreprise: un état des lieux, *Economie et Prévision*, 162, 129-147.

Viquerat T. (1999), *Initiation à la gestion de crise des petites entreprises : gestion et prévention des difficultés, catastrophes et faillites*, L'Harmattan.